

ASPIRE – UNE VIE ET UN TOIT

Association Loi 1901
siège social : 33 rue des Frères Blais
94200 IVRY SUR SEINE
883 484 982 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 08 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit Juillet,

Le conseil d'administration de l'association « Aspire – Une vie et un toit » s'est réuni au siège social, en assemblée générale annuelle.

La feuille de présence permet d'établir quels administrateurs étaient présents ou représentés :

Monsieur Arnaud GERVAIS	Présent et non représenté
Monsieur Stéphane TOMASSO	Présent et non représenté
Monsieur Jean-Luc PLAVIS	Présent et non représenté
Madame Ofelia POZO MALAGA	Présente et non représentée

Tous les membres du bureau et du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Arnaud GERVAIS préside la séance en sa qualité de Président de l'association et Madame Ofelia POZO MALAGA est désignée en tant que secrétaire de séance.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le rapport d'activité de l'association,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.

Il précise que tous les documents prescrits par l'Article 41 du Décret du 3 Juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au Siège Social, dans les délais prévus par ledit Article.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée Générale
- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat
- Vote sur le budget prévisionnel
- Fixation du montant de la cotisation
- Approbation des candidatures au Conseil d'Administration
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le précédent compte rendu d'Assemblée générale est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par le secrétaire général de l'association Monsieur Jean-Luc PLAVIS

Aucune question n'a été posée

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Présenté par la trésorière de l'association Madame Ofelia POZO MALAGA

Aucune question n'a été posée

Le rapport moral et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 dégagent un excédent de 35 euros lequel est affecté en report à nouveau.

Aucune question n'a été posée

L'affectation du résultat est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité

VOTE SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Présenté par la trésorière de l'Association Madame Ofelia POZO MALAGA

Aucune question n'a été posée

Le budget prévisionnel est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est de 20 euros.

Aucune question n'a été posée

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Président de la séance

Arnaud GERVAIS

Le Secrétaire de séance

Ofelia POZO MALAGA